

Editorial

Patrick Roumagnac - Secrétaire Général

Quand vous recevrez ce bulletin les élections professionnelles seront passées. Nous auront-elles été favorables ? Je l'espère, mais quel qu'ait été le résultat le SI.EN-FEN aura une fois encore tenu un langage de vérité, d'engagement lucide et déterminé, face à des adversaires qui n'hésitent pas à emprunter la voie de la démagogie, des fausses promesses et des raccourcis mensongers.

Aurons-nous été entendus ? Je ne peux imaginer le contraire, mais combien d'entre nous se seront-ils laissés séduire par le chant de sirène d'autres syndicats dont il serait bien dommage d'oublier que l'un s'est opposé au corps unique qui nous paraissait pourtant si proche, et que l'autre se refuse toujours à condamner les refus d'inspection et les opérations de déstabilisation à l'encontre de certains de nos collègues.

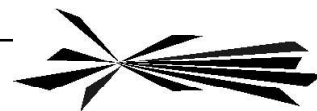
Comment croire qu'un inspecteur pourrait voter pour ceux qui le méprisent ? Et pourtant, il n'est qu'à ouvrir les oreilles, ici ou là, pour se rendre compte que la frustration ressentie par nos collègues de la classe normale quand ils ont appris l'arbitrage défavorable qui nous a fait perdre le 10^{ème} échelon, alors que cette mesure faisait partie de l'ensemble de celles qui nous avait conduit à lever notre mot d'ordre de grève en juin. La déception a été si forte que certains de nos collègues ne semblent plus raisonner rationnellement et seraient prêts dès lors à se laisser berner par quelques propos démagogiques. Ainsi, quand un syndicat minoritaire, qui n'a pas hésité à s'opposer aux intérêts élémentaires de ceux qu'il prétend défendre, brandit le drapeau de la révolte et appelle à la grève, selon des modalités dont le flou ne vise qu'à masquer la vacuité des mobiles, cela pourrait prêter à rire... si certains de nos collègues ne risquaient de se laisser piéger en s'engageant dans une action sans issue. Pire même, ceux qui veulent montrer au ministère leur insatisfaction, ou même leur colère, seraient ainsi prêts à emboîter le pas à ceux qui ne cherchent qu'à maintenir, ou à re-développer, la différence entre IEN et IA-IPR. A peine amorçons-nous un rapprochement en termes indiciaire et de gestion de carrière, qu'aussitôt ils soutiendraient les plus réactionnaires dans leur quête d'un repli identitaire et élitiste ?

Mais, après tout, peut-être convient-il de se réjouir : nos adversaires rejettent toute responsabilité dans les acquis de juin, et pourtant, devrions-nous rougir de ce que nous avons obtenu ? L'accès de la hors-classe à la hors-échelle lettre A,

suite page 3

**Un langage de vérité,
d'engagement lucide
et déterminé ...**

**pour une marche
inéluçtable vers le
corps unique.**



Agenda

31 août

* MEN / A. HUSSENET / suite des négociations avec le Cabinet (M.-P. COLLET – D. GAUCHON – Fr. GROBRAS – P. ROUMAGNAC)

1^{er} septembre

* MEN / DPATE / réunion de travail / Préparation de la note de service relative au tableau d'avancement 2001 à la hors-classe des IEN (D. GAUCHON – P. ROUMAGNAC)

13 septembre

* Réunion de la section académique de PARIS (M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC)
* Réunion de la section académique de NANCY-METZ (Fr. GROBRAS)
* IGEN : M. GOSSOT / IGAS / « Audition » du SI.EN sur les classes passerelles entre crèche et école maternelle (P. ROUMAGNAC)

16 septembre

* Réunion inter-académique AIX-MARSEILLE / NICE (M. LEVEQUE - P. ROUMAGNAC)

20 septembre

* Réunion de la section académique de REIMS (M.-P. COLLET)

21 septembre

* Conseil Supérieur de l'Education (M.-P. COLLET – B. DE GUNTEN)

27 septembre

* Réunion de la section académique de BORDEAUX (D. GAUCHON – B. LESPEL)
* Réunion de la section académique de LILLE (A. CADEZ – J.-M. PETIT – P. ROUMAGNAC)
* Réunion de la section académique de LYON (R. HASIAK)
* POITIERS / ESPEMEN / réunion de présentation relative à la formation des corps d'inspection (J. BILAK)

29 septembre

* MEN / DPATE / Groupe de travail « Missions des corps d'inspection » (J. BILAK – M.-P. COLLET – D. GAUCHON – Fr. GROBRAS – P. ROUMAGNAC)

3 octobre

* POITIERS / ESPEMEN / réunion d'information syndicale auprès des stagiaires (M.-P. COLLET – D. GAUCHON – P. ROUMAGNAC – X. LAMY)

4 octobre

* Réunion de la section académique de VERSAILLES (R. HASIAK – F. GROBRAS)

5 et 6 octobre

Bureau National

11 octobre

* Réunion de la section académique de CRETEIL (M.-P. COLLET)
* Réunion de la section académique de ROUEN (J. BILAK - J.-Cl. QUEMIN)

12 octobre

* Audience auprès de D. ASSOULINE (Cabinet de Jean-Luc MELENCHON) sur la mise en œuvre de la réforme de l'Enseignement professionnel (M.-P. COLLET - R. HASIAK - J.-P. BERGHEAUD)

13 octobre

* MEN / Elections professionnelles / Dépôt liste CAPN des IEN (M.-P. COLLET)

17 octobre

* MEN / Ouverture des plis / Elections professionnelles (P. ROUMAGNAC)
* TOULOUSE/ Réunion inter-académique IEN 1er D (D. GAUCHON)

19 octobre

* Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
* FEN / Réunion sur l'activité européenne et internationale de la FEN (Fr. GROBRAS)

24 octobre

* Audience auprès du Directeur de l'Enseignement Scolaire - J.-P. De GAUDEMAR - sur les missions des Inspecteurs de l'Enseignement technique et professionnel (M.-P. COLLET - R. HASIAK - J.-P. BERGHEAUD)

31 octobre

* MEN / DESCO / Table ronde sur l'Enseignement professionnel (M.-P. COLLET - Fr. BOUGAULT)

6 novembre

* POITIERS / Réunion inter-académique des IEN 1er D (M. PHILIPPE - Y. RONDEL)

8 novembre

* FEN / Colloque « Education nationale : la fin ? » (P. ROUMAGNAC)
* Réunion de la section académique de BESANCON (J.C. QUEMIN)

9 novembre

* Ministère des Affaires étrangères CCPM N° 6 / Préparation hors classe 2001 (P. ROUMAGNAC)

13 novembre

* FEN / Exécutif fédéral (P. ROUMAGNAC)
* MEN / DESCO / Table ronde sur l'Enseignement professionnel : grilles horaires BEP et Baccalauréat (M.-P. COLLET - R. ALEXANDRE)

14 novembre

Bureau National

15 novembre

Conseil Syndical

* Lille / réunion inter-académique des IEN 1er degré (J. -M. PETIT)

16 novembre

Bureau National

* Conseil Supérieur de l'Education (D. GAUCHON - B. DE GUNTEN)

17 novembre

* Réunion de la section académique de PARIS (M.-P. COLLET - D. GAUCHON)

22 novembre

* Audience auprès de Mme BECQUELIN, Doyenne de l'Inspection Générale, sur les missions des Inspecteurs de l'Enseignement technique et professionnel (M.-P. COLLET - R. HASIAK)
* PARIS / Salon de l'Education, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, colloque international « e-Education » (P. ROUMAGNAC)

23 novembre

* Salon de l'Education / Permanence de M.-P. COLLET sur le stand de la FEN.

27 novembre

* MEN / table ronde Enseignement professionnel (M.-P. COLLET - F. BOUGAULT).

4 décembre

* MEN / Audience auprès de B. GILLE, directrice de la DPATE (M.P. COLLET - F. GROBRAS - R. HASIAK - P. ROUMAGNAC)

L'inspection n° 72

Directeur de la publication : **Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S** ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN-Fen - 23 Rue Lalande - 75014 PARIS Tél : 01 43 22 68 19

Congrès National Mars 2001

Elections au Bureau National - Appel à candidatures

Conformément aux articles 7 des Statuts et du Règlement intérieur du SI.EN-FEN, les membres du Bureau National sont renouvelables par moitié – et par secteur d'activité – à l'occasion du prochain Congrès.

Rappel de la composition du Bureau National :

- secteur Ecoles : 10
- secteur Enseignement technique et professionnel : 4
- secteur Information et Orientation : 2
- secteur Lycées et Collèges : 2
- représentant des Retraités : 1

Les déclarations de candidature et les professions de foi correspondantes (3000 caractères maximum) sont à adresser, rue Lalande, pour le 18 janvier 2001. (Disquette ou envoi via Internet doublé d'un acheminement, par courrier, du document écrit).

La candidature pour un secteur n'est pas liée au grade I.E.N. ou IPR-IA mais doit correspondre au secteur d'exercice professionnel.

Sièges à pourvoir :

- secteur Ecoles** : 5 sièges
(actuellement occupés par Marthe LEVEQUE - Daniel GAUCHON - Patrick ROUMAGNAC - Charles MORITZ - Jean-Claude QUEMIN)
- secteur Enseignement technique et professionnel** : 2 sièges
(Bernard DE GUNTEN - Renée HASIAK)
- secteur Information et Orientation** : 1 siège
(Francine GROSBRAS)
- secteur Lycées et Collèges** : 1 siège
(Robert KOQUELY)
- le représentant des Retraités**, (Pierre LARRIEU, qui ne souhaite pas poursuivre son mandat)

Editorial (suite) - un langage de vérité

associé au régime des 2 ans 3 mois pour le passage d'échelon qui se substituent aux 3 ans actuellement en vigueur, est-ce insignifiant ? Et les 97 collègues de la classe normale qui vont accéder à la hors-classe cette année alors qu'ils n'auraient pas été promu avant que nous ne fassions pression sur le ministère, cela ne compte-t-il pas ? Et la mise en place de critères transparents et objectifs pour l'élaboration des tableaux d'avancements des 2 ou 3 années à venir – mesure que nous avons été les seuls à revendiquer et à obtenir en septembre- n'est-ce pas ce que nous réclamons depuis des années, sans succès jusqu'alors ?

Oui, le SI.EN-FEN agit et se bat au quotidien pour défendre une idée qui est chère à tous les syndiqués : nous affirmons haut et fort que tous les inspecteurs méritent le même respect et que ceci ne peut se traduire objectivement que par la mise en place d'un corps unique. Nous n'avons pas encore réussi à convaincre nos interlocuteurs ministériels, mais nos idées progressent et nous continuerons obstinément à les faire

avancer. Nous n'oublierons pas non plus nos collègues retraités qui réclament légitimement que justice soit rendue à l'engagement qui fut le leur alors qu'ils étaient en activité, et qui ne se contenteront pas de savoir que « la situation est complexe ». Ce que nous avons obtenu en juin n'est qu'une étape sur cette voie. Avec le soutien de tous les syndiqués nous poursuivons notre combat. Le Conseil Syndical unanime a réclamé que l'action soit poursuivie, sous une forme à déterminer, pour défendre des objectifs très clairs qui, d'une part traduisent la reconnaissance de l'égalité de dignité des missions d'inspection quels que soient les niveaux ou les spécialités auxquelles elles s'exercent, et d'autre part garantissent l'équité et la transparence en ce qui concerne la gestion de nos carrières.

Dans un premier temps, nous affirmons que tous les IEN doivent accéder à la hors-échelle lettre A, ce qui ne peut être assuré que par la mise en place de critères objectifs et négociés pour l'accès à la hors-classe. Ce que nous avons obtenu pour nos collègues bloqués de-

puis plus de 3 ans à la hors-classe ne peut nous suffire ; le dispositif doit être pérennisé et il nous faut obtenir au plus vite des engagements en ce sens.

Par ailleurs, nous continuerons à participer aux rencontres des commissions que nous avons obtenues en juillet et qui nous permettent d'affirmer et de défendre nos positions dans un contexte officiel.

Enfin nous porterons au delà du ministère de l'Education Nationale – puisque ce dernier ne semble pas en mesure de nous répondre utilement - la question de l'injustice patente que subissent nos camarades retraités.

Plus que jamais le SI.EN-FEN est dans l'action. Plus que jamais c'est au sein de notre syndicat que se construira l'avenir de notre corps. Plus que jamais nous avons besoin de tous les syndiqués pour défendre notre idéal.

Meilleurs vœux à tous !

Rencontre avec l'équipe de direction du centre de formation de Poitiers Mercredi 27 septembre 2000

Compte rendu synthétique

En ouverture de la rencontre le directeur, M. Bonnard, expose les objectifs de son invitation :

- présenter les évolutions de la formation, c'est-à-dire ajouter au point de vue des stagiaires le sien ;
- rectifier ce qu'il a pu lire dans certains bulletins syndicaux à propos de cette formation. M. Bonnard est tout à fait favorable aux débats, mais sur des données et des faits authentiques ;
- à l'heure où l'on s'engage dans une phase de réflexion approfondie sur les missions des inspecteurs, démarche qui ne peut rester sans effet sur leur formation, il souhaite entretenir des relations ouvertes et claires avec les représentations syndicales.

La formation s'adresse aux corps d'encadrement ; elle doit cependant gérer une diversité de statuts (CASU, Inspecteurs, Chefs d'établissement) et...de personnes. Une double orientation est privilégiée : culture commune de l'encadrement et culture de métier.

Son collaborateur, M. Blanchard, détaille la présentation des plans de formation à partir des différents fascicules et met l'accent sur l'intercatégorialité instaurée, la multiplicité des carrefours.

L'acquisition d'une posture de cadre s'effectue également dans le contexte plus large de l'interministériel.

L'individualisation des parcours se joue en académie.

Les intervenants sont d'origine diverse : Université, IG, consultants, ministères.

On veille à développer le

réseau de ces intervenants et à renforcer celui des tuteurs en académie.

Les responsables des différentes catégories de stagiaires détaillent les spécificités de chaque plan de formation (IEN 1^{er} degré, IA/IPR de discipline, IA/IPR EVS, IO).

Les priorités de la DPATE en termes de formation continue résident dans :

- la construction d'outils de pilotage ;
- l'investissement dans le PNP ;
- le renforcement des moyens des académies sur ces points.

La rencontre se termine sur un débat à propos de l'organisation de la rencontre des stagiaires avec les différents syndicats.

Quelques impressions personnelles en guise de conclusion.

Rencontre rendue particulièrement agréable par la volonté d'ouverture du directeur et de son équipe, une conception dynamique de la formation. Certaines avancées vers les rapprochements (IEN et IPR en STI) coexistent avec des approches plus classiques (l'inspection). La circulaire de 1990 est reconnue comme positive mais ne constitue pas une donnée de base.

Jean BILAK

Retraites

COMMUNIQUE DE PRESSE
mercredi 22 novembre 2000

Négociations salariales dans la fonction publique

L'avis du pôle des retraités

LE COMPTE N'Y EST PAS

Les retraités de la Fonction publique (FGR-FP - ANR la Poste et France Télécom - UNR Police nationale) prennent acte de l'ouverture des négociations salariales.

Deux mesures positives ont été annoncées par le Gouvernement à effet du 1^{er} décembre 2000 :

- l'augmentation des pensions de 0,5% ;
- le relèvement de 4 points de l'indice minimum.

Ces avancées sont cependant insuffisantes au regard d'une part de la croissance économique et, d'autre part, de la reprise de l'inflation.

Le pôle retraités de la Fonction publique attend des négociations en cours une meilleure prise en compte de la situation des pensionnés de l'Etat et revendique une augmentation plus conséquente, au titre de l'année 2000, de la valeur du point d'indice.

Sommaire

Congrès National Mars 2001 - Elections au Bureau National - Appel à candidatures	Page 3
Rencontre avec l'équipe de direction du Centre de formation de Poitiers	Page 4
Audience DPATE du 4 décembre 2000	Page 5
Compte rendu du Conseil syndical du 15 novembre 2000	Page 7
Commissions de secteur Premier degré, enseignement technique, information et orientation	Page 10
Les nouveaux responsables académiques	Page 12
Enseignement technique et professionnel : audiences	Page 13
Journées nationales des IA-IPR (19 et 20 octobre)	Page 14
Deux exemples de discrimination intolérable	Page 15
Bulletin d'adhésion	Page 16

Compte-rendu de l'audience accordée par Béatrice Gille, directrice de la DPATE, le 4 décembre 2000

Représentants de l'administration :

- Béatrice GILLE,
- Jean BONNARD
- Jean-François CUISINIER
- Jean-Pierre PRESSAC
- Serge THEVENET

Représentants du SI.EN-FEN :

- Marie-Paule COLLET
- Francine GROSBRAS
- Renée HASIAK
- Patrick ROUMAGNAC

Trois points ont été abordés au cours de cette rencontre : la gestion prévisionnelle des corps d'inspection, la formation des inspecteurs et la préparation de la CAPN pour l'élaboration du tableau d'avancement à la hors-classe au titre de 2001.

1. Gestion prévisionnelle

La DPATE renforce actuellement sa réflexion sur la gestion prévisionnelle de la répartition des emplois d'inspecteur. Ceci impose d'avoir une meilleure connaissance du potentiel des corps d'inspection académie par académie et spécialité par spécialité. A cet effet les services de la DPATE interrogent les recteurs pour établir un état des lieux qui concerne aussi bien les IEN que les IA-IPR.

Bien entendu, ce travail se veut surtout prospectif : l'objectif est de pouvoir déterminer sur 2 ans au moins quels sont les besoins par académie et par spécialité. Les indicateurs retenus recouvrent à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs.

Le souci affiché par la DPATE reste celui d'une gestion qualitative qui conduira à interroger les inspecteurs sur leurs *desiderata* en termes de carrière.

Nous avons dit notre intérêt de voir se mettre en œuvre une stratégie qui devrait conduire à une gestion des emplois transparente et équitable. Nous avons aussi insisté pour que ce soit la qualité du service public qui soit le critère premier et non des soucis gestionnaires. Nos interlocuteurs nous ont garanti que tel serait le cas ; nous prenons acte de cette déclaration et veillerons à ce qu'elle soit suivie d'effet.

Nous avons apprécié l'expression « potentiel d'inspection » qui rapproche les inspecteurs que d'autres cherchent à éloigner.

2. Formation des inspecteurs

A partir de la rentrée 2001 les IA-IPR et les IEN ET-EG pourraient être affectés en académie dès leur recrutement. Ils seraient dès lors en position de responsabilité « limitée » et bénéficieraient d'une formation en alternance à Poitiers (20 semaines sur 2 ans). Ce schéma pourrait être étendu à la même date aux IEN-IO et l'année suivante aux IEN CCPD, ce retard dans la mise en œuvre étant justifié par une plus grande complexité pour concevoir un dispositif qui ne porte pas préjudice à la gestion d'une circonscription du premier degré.

Cette nouvelle modalité devrait permettre de mieux prendre en compte la pratique professionnelle des inspecteurs, tout en prenant de la distance avec cette dernière pour mieux la problématiser. Elle devrait aussi faciliter l'intercatégorialité au sein des corps d'encadrement, entre inspecteurs de différentes spécialités et avec les CASU au sein du centre de formation, avec les chefs d'établissements en académie. L'objectif est donc de renforcer la professionnalité de métier tout en développant la culture d'encadrement.

Audience DPATE du 4 décembre (suite)

Nous nous sommes déclarés intéressés pour approfondir la réflexion en ce qui concerne cette nouvelle formation, tout en affirmant que notre préoccupation était à la fois la qualité de la formation et le respect de critères clairs et équitables pour les différentes opérations de gestion des carrières des stagiaires. Nous demandons aussi à ce que ces derniers bénéficient de conditions de travail adaptées à leur futur emploi et rejetons toute forme de discrimination entre eux (cf. par ailleurs problème de l'IFTS).

A ces réserves prêts, nous considérons avec intérêt un dispositif dont nous avons esquissé l'organisation l'an dernier. Notre préoccupation concernait alors la situation difficile qu'avaient à vivre les stagiaires en fin de première année ; il est clair qu'une affectation en amont des 2 années de formation contribuera à préparer dans de meilleures conditions une reconversion professionnelle particulièrement importante. Nous affirmions par ailleurs que la professionnalisation n'était pas suffisamment affirmée dans le cadre de la formation et nous recommandions que l'expérience professionnelle des stagiaires soit plus largement prise en compte.

Les propositions de la DPATE semblent aller dans le sens de nos orientations ; il va de soi cependant que nous nous

montreront particulièrement attentifs sur les conditions de mise en application de cette réforme et que nous nous assurons que ce soit bien la recherche de la qualité qui en soit le moteur.

D'autre part nous avons interrogé la DPATE pour nous assurer que ce dispositif ne léserait en aucune manière les titulaires ou les stagiaires actuellement en formation ; nos interlocuteurs nous ont assurés que les droits de ces personnels seraient scrupuleusement respectés.

Nous avons profité de cette réflexion sur la formation pour rappeler que nous réclamons que des efforts soient faits en matière de formation continue des inspecteurs, tant en ce qui concerne le volume que la variété de l'offre. Une prochaine rencontre devrait nous permettre d'approfondir cette question. Nous avons enfin insisté sur notre inquiétude grandissante en ce qui concerne le rôle et la place des inspecteurs dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants au sein des IUFM. Nous avons rappelé que la formation est une mission statutaire des inspecteurs et que nous contestons toute tentative de nous en écarter. Nous avons informé Mme la Directrice de notre intention de solliciter auprès d'elle-même et de la DESCO une audience portant spécifiquement sur cette question.

3. Préparation de la CAPN Hors-Classe

Notre propos visait simplement à nous assurer que les termes de la lettre d'André HUSSENET, directeur-adjoint du cabinet du ministre de l'Education nationale, partiellement repris dans la note de service relative à l'établissement du tableau d'avancement à la hors-classe au titre de 2001 seraient bien respectés. Nous avons particulièrement insisté sur le fait que parmi les IEN remplissant les conditions, seuls pouvaient être écartés par les recteurs ceux qui avaient démerité. Nous ne saurions accepter que le sens de ce mot soit galvaudé...

Nos interlocuteurs nous ont garanti « qu'il n'y aurait pas de problème ». Si nous ne pouvons que nous satisfaire de cet augure, nous ne manquerons cependant pas de préparer nos arguments pour défendre des collègues injustement écartés par tel ou tel recteur un peu trop sourcilieux, ou qui n'aurait lu que trop distraitement les propos pourtant concordants de la directrice de la DPATE et du directeur-adjoint du cabinet du ministre...

Patrick ROUMAGNAC

Publication

Notre collègue Colette DURAND, Présidente nationale de l'OMEP France, nous signale la parution de l'ouvrage d'André Michelet "Le jeu de l'enfant - progrès et problèmes". Le produit de la vente est intégralement destiné à l'OMEP.

Cet ouvrage est une somme. Après le "panorama" du jeu et le jeu, "état de l'enfance", différentes circonstances de la vie de l'enfant qui joue sont considérées, en famille, avec les pairs ; des types de jeu, traditionnels, propres à développer l'imagination, des jeux de rôles sont analysés. L'intervention des adultes, l'aide au jeu des enfants en difficulté, des enfants handicapés, et, bien entendu, les ludothèques y ont leur place. En même temps qu'une source de connaissances, ce livre constitue un plaidoyer en faveur du jeu de l'enfant.

Ecrit par le psychologue André MICHELET, une référence dans le milieu de l'AIS, cet ouvrage a été achevé à titre posthume par Candide PINEAULT, Présidente mondiale honoraire de l'OMEP et publié par l'OMEP internationale avec l'aide de l'UNESCO et du Ministère de l'Education du Québec.

Prix 140 F, en dépôt chez Colette Durand, Présidente nationale OMEP-France, 9 rue Sainte-Félicité 75015 Paris



O.M.E.P.

Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire
World Organisation for Early Childhood Education
Organizacion Mundial para la Educacion Prescolar

Le jeu de l'enfant - progrès et problèmes

André Michelet - Editions OMEP

"Le droit de l'enfant au jeu est proclamé. Il sera pris en considération le jour où chacun sera persuadé que la maturité et l'équilibre de l'homme ne peuvent être fondamentalement assurés que par le jeu de l'enfant".

"Le jeu, pour l'enfant, est une voie unique vers la maturité et l'équilibre, et la façon la plus efficace de développer le jeu de l'enfant est de persuader les adultes de cette valeur".

André Michelet

Compte rendu du Conseil syndical - 15 novembre 2000

LILLE (P. Frackowiak)

Dans l'ensemble les collègues sont plutôt satisfaits de l'action syndicale du SI.EN-FEN, même si certains expriment encore des inquiétudes quant à la concrétisation des promesses ministérielles. Le développement de l'information par Internet, le recours à la démocratie directe suscitent des réactions positives. Cependant, dans une grosse académie comme celle de Lille, cette évolution considérable et rapide pose le problème des réunions, des rencontres, des réflexions collectives... Les relations directes entre collègues diminuent, les aspects conviviaux qui étaient de tradition au sein de notre corps ont tendance à disparaître. Une réflexion sur l'évolution de la vie syndicale et sur celle de notre corps s'impose : si l'information classique et la démocratie passent de plus en plus par Internet, il faudra rechercher d'autres formes de rencontres pour garantir la cordialité, la solidarité, l'authenticité et l'humanité dans nos rapports.

Le taux de syndicalisation semble rester stable dans l'académie, on pourrait s'en satisfaire, mais comment ne pas s'interroger sur le fait que des collègues restent à la FSU alors que celle-ci insulte les IEN? Par ailleurs, le SGEN-CFDT n'informe pratiquement pas, agit fort peu... mais bénéficie pour autant d'une image plutôt positive !

BORDEAUX (C. Rongier)

Après l'arbitrage interministériel, la satisfaction enregistrée en juin n'est plus aussi marquée : les collègues de la classe normale sont déçus. Ceux d'entre eux qui sont au 9^{ème} échelon attendent avec beaucoup d'attention les résultats de la prochaine CAPN.

Si la plupart des collègues reconnaît que nous avons franchi une étape (ce qui entraîne du reste une remontée de la syndicalisation), tous s'accordent à considérer qu'il ne faut pas s'arrêter en chemin et que notre revendication du corps unique doit être relancée. De plus, la réflexion en cours sur les missions, le recrutement, la formation et l'évaluation des inspecteurs doit déboucher sur des modalités transparentes de gestion des carrières. Pour atteindre ces objectifs, il faut envisager de « remettre la pression » en prévoyant une action inscrite dans la durée et fondée sur notre revendication de la reconnaissance objective de l'égalité de dignité des inspecteurs.

CORSE (J.-L. Ballarin)

La section de Corse commence à s'implanter. Confrontés aux particularismes locaux, les inspecteurs ont parfois du mal à se positionner clairement ; pourtant, dans ce contexte difficile, le SI.EN-FEN commence à marquer des points.

LYON (H. Dupart)

L'ensemble des syndicats a du mal à obtenir des adhésions conséquentes dans l'académie de Lyon. Ainsi, un certain nombre de collègues quittent le SI.EN-FEN dès lors qu'ils accèdent à la hors-classe, ce qui est bien sûr décevant. Notre syndicat reste cependant majoritaire, même si ceci ne transparaît pas toujours au cours des audiences syndicales qui sont conjointes pour l'ensemble des syndicats, ce qui ne traduit pas notre représentativité réelle. Dans les conditions actuelles il semble difficile de mobiliser les collègues pour une action de revendication ; le faible taux de participation à la réunion académique confirme

cette impression. Pourtant l'amertume est grande chez les IEN de classe normale qui ont la sensation de ne rien avoir obtenu, ou si peu...

POITIERS (X. Lamy)

Le taux de syndicalisation reste stable dans l'académie. Il paraît difficile de dynamiser les collègues : après la période d'intense réflexion et de forte mobilisation de mai et juin, la pression semble être retombée. Face à cette situation le Bureau académique a décidé de développer la communication de proximité aussi bien pour faire le point sur ce qui a été obtenu que pour préparer l'avenir et poursuivre l'action vers le corps unique. Une grande majorité de collègues est en attente des effets concrets des avancées obtenues en juin ; parallèlement certains sont de plus en plus inquiets et ont l'impression qu'ils n'accéderont pas à la hors-classe, ce qui les condamnerait à finir leur carrière à un indice inférieur à celui de corps qu'ils doivent évaluer !

REIMS (R. Lambert)

Si certains départements sont en retard pour renvoyer les fiches d'adhésion, le taux de syndicalisation devrait rester stable dans l'académie. La communication entre inspecteurs syndiqués au SI.EN-FEN a été particulièrement intense jusqu'à la fin du mois de juin. Il semble que depuis début septembre cette dynamique soit difficile à relancer. Ceci s'explique aussi bien par la satisfaction de certains (les collègues à la hors-classe), que par la déception d'autres (ceux qui n'ont pas encore pu bénéficier de cette promotion, déception encore accrue pour ceux qui ne sont pas encore au 9^{ème} échelon)...

DIJON (G. Grivot)

Les inspecteurs syndiqués de l'académie sont manifestement en phase avec le national. Ils sont globalement satisfaits de ce qui a été obtenu, mais ils attendent d'en voir les effets concrets. Ils se réjouissent en particulier de la suppression du classement académique pour l'accès à la hors-classe et revendiquent que ce dispositif soit pérennisé pour que prévalent enfin des critères objectifs et reconnus par tous pour l'accès à un grade qui doit constituer le légitime prolongement de la carrière de tout IEN.

RENNES (D. Le Fur)

Les inspecteurs de l'académie ont été déçus et choqués quand ils ont appris que les engagements pris en juin par le ministère de l'éducation nationale ne seraient pas tenus. Ils considèrent que la seule réponse acceptable à cette « trahison » est la réactivation d'une action revendicative forte et déterminée. Les IEN de classe normale sont bien sûr les plus amers, mais les IEN hors-classe sont totalement solidaires. Tous réclament le corps unique qui est la seule issue pour que soient enfin reconnues l'égalité de dignité des inspecteurs ; pour cela ils sont prêts à s'engager dans des actions comme la rétention des rapports de visite ou la non-participation aux différents jurys pour lesquels les inspecteurs sont sollicités. Ils demandent au BN de faire preuve de fermeté et de relancer l'action.

GRENOBLE (F. Drouard)

En ce qui concerne ce qui a été acquis en juin dernier, la satisfaction est générale pour ceux qui sont à la hors-classe. Pour la classe normale, les collègues considèrent comme

un bien l'arbitrage interministériel qui a conduit au rejet du 10^{ème} échelon en fin de classe normale. Tout en étant conscients que cela pose problème pour la revalorisation des retraités, les inspecteurs se réjouissent du retrait d'un 10^{ème} échelon dont l'indice était vécu comme une humiliation eu égard à nos revendications.

Les inspecteurs syndiqués de l'académie ont considéré comme positif un passage à la hors-classe plus rapide et fondé sur des critères objectifs ; il considèrent cependant que le taux de 40% reste encore insuffisant et réclament la mise en œuvre d'un barème clair pour assurer une promotion équitable de chacun. Ils affirment par ailleurs que le corps unique pourrait seul garantir la reconnaissance de l'égalité dignité des missions d'inspection, ce qui serait d'autant plus nécessaire que le mépris affiché par certains syndicats à l'égard des IEN a été ressenti comme une injure. A cet égard les collègues de l'académie regardent avec circonspection les groupes de travail dont ils craignent qu'ils ne deviennent un moyen pour retarder, plutôt que pour faciliter, l'émergence du corps unique d'inspection.

Les collègues ont beaucoup apprécié l'existence du site syndical sur Internet. Grâce à celui-ci il a été possible de suivre les réactions des collègues de toute la France pendant la phase de mobilisation. En revanche ils regrettent la consultation de la base qui a démobilisé tout le monde ; ils auraient préféré voir arriver un mot d'ordre, même s'ils sont conscients que ce dernier aurait pu être difficile à mettre en œuvre ici ou là. S'il n'est pas facile de recréer la mobilisation que nous avons connue l'an dernier, les inspecteurs de l'académie de Grenoble suggèrent néanmoins de relancer l'action en la recentrant sur une forme proche de la grève administrative.

MONTPELLIER (J.-P. Martin)

La vie syndicale est fortement relancée sur l'académie de Montpellier. Le taux de syndicalisation est en nette progression et depuis le début de l'année 2 réunions académiques ont permis de structurer les sections départementales et académiques.

Si la revendication essentielle reste évidemment la constitution d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées, les collègues retraités et ceux qui sont en activité mais qui ne vont pas bénéficier d'une légitime revalorisation indiciaire sont amers, même si tout le monde apprécie les avancées significatives obtenues dans le domaine du passage à la hors-classe.

Les inspecteurs de l'académie restent convaincus qu'une action forte comme le blocage des examens et concours sera nécessaire pour que nos revendications aboutissent réellement.

LIMOGES (C. Bustreau)

Bien que les rencontres soient rares au niveau académique, le taux de syndicalisation reste stable et satisfaisant. Les inspecteurs syndiqués au SI.EN-FEN revendiquent tous le corps unique. Ils considèrent les avancées obtenues comme significatives, mais elles ne sont acceptables que comme étape. Parallèlement, ils soulignent que des difficultés récurrentes subsistent ; c'est le cas par exemple pour les frais de déplacement. Ils rappellent enfin que les mandats de congrès fixaient comme objectif une uniformisation et une revalorisation des différents régimes indemnitaires des inspecteurs.

NANCY-METZ (G. Martin-Kellie)

Le taux de syndicalisation est stable au niveau de l'académie. Comme dans de nombreuses régions les syndiqués sont à la fois satisfaits des avancées et désireux d'aller plus loin. Ils regrettent qu'ici comme ailleurs le problème des frais de déplacement ne soit toujours pas réglé et déplorent le manque d'équipement dont souffrent certaines catégories d'inspecteurs (ils se réjouissent cependant de voir que les IEN CCPD viennent d'être équipés d'ordinateurs portables et souhaitent que les autres IEN soient dotés à leur tour).

ORLEANS-TOURS (A. Guibert)

La syndicalisation est en hausse dans l'académie. Le SI.EN-FEN est heureux de compter dans ses rangs de nombreux collègues qui étaient l'an dernier syndiqués à la FSU et qui n'ont pas accepté les positions prises par leur syndicat.

La répartition de la hors-classe sur l'académie montre bien les dérives d'un système de promotion qui semble plus basé sur le subjectif ou l'affectif que sur l'objectif et le rationnel. Les effets de proximité du rectorat semblent avoir joué un rôle déterminant lors des années précédentes. Les IEN se réjouissent donc que de nouvelles règles susceptibles de garantir une plus grande équité soient proposées ; ils souhaitent vivement qu'elles perdurent au-delà du dispositif de rattrapage initial.

La majorité des IEN a approuvé le choix d'enregistrer les acquis, mais tous s'accordent à considérer ces derniers comme une étape. Les deux années à venir seront décisives et le syndicat devra veiller à ne pas décevoir les syndi-

qués... et parmi eux ils ne faut pas oublier les IA-IPR qui sont restés fidèles au SI.EN-FEN, ni les retraités qui s'interrogent parfois sur l'opportunité de continuer à se syndiquer.

NICE (D. Quinchon)

Depuis plus de dix ans, les syndiqués du SI.EN-FEN réclament la reconnaissance de leur activité professionnelle par la revalorisation de tous en proposant un corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées et identifiées. Malgré les avancées obtenues grâce à l'action syndicale, les réponses du ministère n'ont fait qu'accroître les écarts et amplifier les ressentiments ; elles ont introduit et entretenu la division au sein de notre corps.

Les inspecteurs syndiqués de l'académie de Nice demandent donc aujourd'hui que notre volonté de parvenir au plus vite à la mise en place d'une grille indiciaire unique calquée sur celle des IA-IPR (classe normale à la hors-échelle lettre A et hors classe à la hors-échelle lettre B) soit clairement indiquée à nos interlocuteurs ministériels. Ils attendent, en outre, que soit fermement affirmée la volonté du syndicat de voir aboutir les discussions concernant les conditions d'exercice du métier d'inspecteur. Enfin, ils précisent que la situation de nos collègues retraités doit être réglée en même temps que celle des actifs et qu'il ne saurait être question de l'écarter des négociations.

PARIS (M. Payard)

La situation est contrastée et il est possible de discerner à la fois des raisons d'être pessimiste, mais aussi d'autres qui poussent plutôt à l'optimisme.

C'est ainsi que de nombreux collègues semblent démobilisés : les plus jeunes

aspirent à une intégration à la hors-classe et s'impatientent, les plus anciens sont très attachés à la reconnaissance de l'égalité de dignité des inspecteurs et revendiquent le titre d'IA-IPR, les retraités ont l'impression d'être les éternels oubliés... Pourtant la vie syndicale semble repartir à Paris ; les réunions du Bureau et de la section sont plus nombreuses et plus harmonieuses, la syndicalisation est nettement en hausse, les relations avec le recteur sont constructives et régulières.

VERSAILLES (E. Weill)

Bien qu'il soit difficile de travailler en interdisciplinarité, la mobilisation des IEN est forte pour voir aboutir nos revendications. C'est ainsi que les inspecteurs du 95 ont rédigé une motion dans laquelle ils soulignent que les actuelles propositions du ministère sont très loin d'apporter une réponse acceptable à notre revendication de revalorisation indiciaire. Si elles constituent des ouvertures non négligeables pour les IEN en fin de carrière, elles entérinent de fait une discrimination insupportable à l'égard de ceux qui sont à la classe normale.

Considérant le caractère notoirement insuffisant de la rémunération des IEN par rapport à celle des corps viviers, l'alourdissement de leur charge de travail et l'exaspération de l'ensemble des collègues face aux tergiversations de l'administration centrale, la section du SI.EN-FEN 95 demande au BN d'engager la profession dans une mobilisation immédiate et crédible avec pour objectif unique la revalorisation indiciaire de la carrière de tous les IEN.

Seules des modalités d'action fermes et déterminées (comme la non-participation aux instances de recrutement, certification et validation) nous permettront d'aboutir.

ROUEN (D. Detalminil)

Les collègues de l'académie, dont l'engagement syndical demeure fort, sont partagés entre plusieurs sentiments :

- sentiment d'insatisfaction de ne pas avoir vu aboutir la revendication du corps unique : l'absence de reconnaissance de l'égalité de dignité du travail accompli par chaque inspecteur pèse lourdement sur l'ambiance générale. Ceci est encore aggravé par une charge de travail en augmentation constante qui nous conduit à nous demander si nous avons encore le temps de la réflexion et de la lucidité nécessaire pour participer efficacement au pilotage du système ;

- sentiment de satisfaction pour ce qui a été obtenu : même si ceci ne peut être vu que comme une étape, les avancées sont significatives pour les collègues à la hors-classe. Nous considérons aussi comme positive l'amélioration du pyramidage pour accéder à cette dernière ;

- sentiment de doute quant à l'avenir : que se passera-t-il à l'issue des deux ans au terme desquels le ministère s'est engagé à ce que tous les IEN au dernier échelon de la classe normale depuis plus de trois ans et n'ayant pas démérité accèdent à la hors-classe ? Si le dispositif fondé sur des critères clairs, objectifs et reconnus n'est pas pérennisé, il y a fort à parier que nous verrions se reconstituer le bouchon que nous avons dénoncé à de multiples reprises ;

- très vif sentiment d'amertume pour les collègues de la classe normale qui ne peuvent se contenter d'attendre et d'espérer un hypothétique passage à la hors-classe alors que leur engagement n'est payé que de bonnes paroles, dans le meilleur des cas...

Au cours des mois de mai et juin la vie syndicale a été particulièrement dense dans notre académie, l'espoir a été particulièrement fort. Nous avons majoritairement choisi de ne pas nous engager dans l'action parce que nous estimions que les propositions du ministère étaient acceptables, même s'il ne s'agissait à l'évidence que d'une étape... mais les mois qui viennent de s'écouler nous ont déçus. Tous les syndiqués de l'académie attendent maintenant avec une impatience grandissante la mise en place du corps unique avec pour conséquence une revalorisation immédiate et significative pour chacun.

Par ailleurs d'autres points sont aussi à l'origine de tensions :

- les frais de déplacement avec une situation qui devient parfaitement intolérable ;
- la surcharge de travail ;
- l'insuffisance des moyens en personnels et en matériels.

Nous sommes conscients que nous n'obtiendrons que ce que nous saurons gagner par une action syndicale forte et déterminée. Une manifestation nationale, le blocage des rapport d'inspection... sont des possibilités que nous demandons au Bureau national d'étudier au plus vite.

CRETEIL (G. Bécret)

La syndicalisation est satisfaisante dans deux départements sur trois et les perspectives semblent ouvertes pour ce dernier. Pourtant les IEN, et tout particulièrement ceux d'entre eux qui sont à la classe normale, ont été déçus de voir s'éloigner la perspective du 10^{ème} échelon qui nous avait été promis. Cette déception est encore plus marquée chez ceux qui sont rentrés tardivement dans le corps et qui voyaient dans cet échelon leur seule possibilité de promotion.

AIX-MARSEILLE (J.-M. Bolinet)

Le taux de syndicalisation est globalement satisfaisant, même si des progrès restent possibles... Il serait surtout nécessaire de relancer la vie syndicale départementale et académique. Certains IEN ont été déçus de voir que le ministère ne tenait pas ses engagements de juin, mais la mobilisation reste tout de même assez faible au niveau de l'académie.

TOULOUSE (M. Lecomte)

La syndicalisation est en progression. Les perspectives offertes pour la hors-classe (hors échelle A, augmentation du pyramidage, rythme accéléré de promotion) satisfont les collègues. Cependant, ceux d'entre eux qui sont encore à la classe normale sont nettement plus inquiets. Ils regrettent que le 10^{ème} échelon annoncé ne se soit pas concrétisé, même si celui-ci ne pouvait être vu que comme une étape sur la voie de la reconnaissance de l'égalité de dignité des inspecteurs.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue la situation des retraités qui sont une nouvelle fois les oubliés du ministère...

CAEN (P. Gilliot)

Dans deux départements le SI.EN syndique la totalité ou la quasi-totalité des inspecteurs du premier degré, en revanche le troisième département de l'académie est nettement en retrait. Des progrès sont aussi envisageables au niveau des autres spécialités.

Le corps unique reste la préoccupation majeure des syndiqués de l'académie, mais ils sont aussi mobilisés pour faire évoluer les conditions d'exercice du métier. Ils dénoncent en particulier l'extrême hétérogénéité des conditions d'attribution des indemnités kilométriques.

NANTES (B. Lejop) -
contribution écrite -

Le Bureau académique réuni le 13 novembre prie de l'excuser de n'avoir pu envoyer un de ses membres au Conseil syndical.

Il tient à exprimer la forte déception des collègues de la classe normale concernant l'échec du 10^{ème} échelon. Il s'inquiète de la faisabilité de la mesure compensatoire : passage à la hors-classe dans les deux ans pour les IEN au 9^{ème} échelon, le pyramidage à 40% risquant de ne pas être suffisant. Il demande au Bureau national de mobiliser son action sur cet engagement ministériel. D'autre part, l'absence de mesures pour les IEN des autres échelons de la classe normale est ressentie comme démobilisatrice. Quant aux collègues retraités, l'espoir d'une solution s'envole à nouveau.

Enfin, il s'interroge sur le devenir de la circulaire concernant le passage à la hors-classe : dans deux ans, retour à la case départ (promotion au mérite), ou confirmation de fait d'une prolongation de carrière ?

Commission de secteur Premier degré

A la demande du SI.EN-FEN, un groupe de travail regroupant toutes les organisations syndiquant des inspecteurs a été mis en place. Lors de la première réunion de ce groupe, l'administration a présenté un texte de cadrage des missions des inspecteurs. Ce document a amené les représentants du SI.EN à réagir en réaffirmant l'attachement de notre syndicat au corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées et identifiées.

Le Bureau national a étudié ce texte et en a réalisé une réécriture mettant l'accent sur la mission d'inspection afin de montrer que cette dernière est unique, même si elle peut se décliner selon des modalités différentes en fonction des spécialités ou des niveaux. Ce nouveau document a été soumis aux syndiqués qui nous ont fait part de leurs réactions et de leurs analyses sur notre site Internet. Chaque commission de secteur, dans le cadre du Conseil Syndical du 15/11/2000, a débattu sur ce thème pour déboucher sur l'ultime version que nous adresserons au ministère et qui correspondra à notre position officielle.

Au sein de la commission de secteur 1er degré, un consensus s'est nettement dégagé en faveur de ce texte. Toutefois, des débats intenses ont permis de souligner que notre rôle dans le cadre de la formation (qui entre pourtant dans la définition statutaire de nos missions) n'était pas suffisamment pris en compte. Ceci nous renvoie directement sur les débats relatifs aux évolutions des IUFM. Quand nous avons été reçus par MM. Cornuet et Alluin, qui avaient ce dossier en charge, nous avons insisté sur le rôle des inspecteurs dans le dispositif de formation. Il nous semblait alors que nous avons été entendus puisqu'une phrase du rapport rappelait la position

des inspecteurs. Pourtant, si notre place n'est pas contestée dans de nombreux départements, il en est d'autres où le conflit s'amplifie aujourd'hui. Les subtiles arguties fondées sur la différenciation sémantique entre « maître d'œuvre » et « maître d'ouvrage » ne suffisent pas à masquer les tensions résultant d'un malaise profond. Les inspecteurs n'acceptent pas d'être écartés de ce qui relève de leur champ de responsabilité, et ce tout particulièrement dans le domaine de la formation continue.

Au cours des dernières années, nous avons abouti à une forme de consensus selon lequel la formation continue des enseignants se déclinaient selon deux axes principaux : d'une part des stages de formation théorique, totalement gérés par l'IUFM, ils nécessitaient occasionnellement l'intervention d'inspecteurs sollicités sur la base de compétences particulières, d'autre part des stages de circonscription dont la conception et la réalisation étaient prises en charge par l'inspecteur, celui-ci faisant éventuellement appel à des formateurs de l'IUFM en fonction de leur disponibilité et du thème du stage. C'est ce modèle, sans doute perfectible, mais qui correspond pourtant bien aux demandes des enseignants et qui a fait preuve de son efficacité pour aider à la mise en oeuvre des évolutions du système éducatif, qui est mis en cause aujourd'hui.

Nous ne pouvons accepter dans l'indifférence que soient ainsi niées des années d'efforts et d'engagement, ni que soit rayé d'un trait de plume une part essentielle de nos missions statutaires. Nous le dirons haut et fort au ministère, nous demanderons aussi l'avis et l'appui du SE-FEN sur cette question.

Une seconde question a été traitée par la commission de secteur 1er degré. Si elle peut paraître secondaire, elle correspond pourtant en fait à une question essentielle pour nous puisqu'ayant trait à la fois à la problématique de notre évaluation et à la reconnaissance de l'égalité de dignité des inspecteurs. Nous constatons aujourd'hui que seuls les inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré font l'objet d'une visite d'inspection au cours de laquelle ils ont à faire la démonstration (ou la preuve ?) de leur compétence professionnelle. Ils font parfois l'objet de demandes (si ce n'est d'injonctions) totalement excessives et dont il faut se demander quelle est l'utilité. A l'instar de nos collègues de l'enseignement technique ou des inspecteurs ayant en charge une discipline dans les établissements du second degré, nous souhaitons développer nos relations avec l'inspection générale que nous considérons comme un référent pédagogique incontestable et incontournable. Ceci ne peut se concevoir tant que certains inspecteurs généraux développeront à notre égard des comportements qu'ils nous reprocheraient à l'égard d'enseignants. Cette attitude est l'héritage d'un passé lointain et qui a eu ses lettres de noblesse, mais les évolutions du système éducatif s'accommodent mal d'un trop grand attachement au passé. Il est grand temps de tourner la page en matière d'évaluation des inspecteurs du premier degré. C'est ce que nous nous efforcerons de faire comprendre à nos interlocuteurs de l'inspection générale et de la DPATE, et nous vous rendrons compte prochainement des évolutions à attendre.

Patrick ROUMAGNAC

Commission de secteur Enseignement technique et professionnel

Après les présentations d'usage, Marie-Paule Collet, qui préside la commission, annonce l'ordre du jour :

- Les cinq **tables rondes** relatives à l'enseignement professionnel ;
- l'examen du texte proposé par le SI.EN sur les **missions** des inspecteurs.

Tables rondes

Le témoignage de Marie-Paule Collet en dit long sur l'état d'esprit et l'ambiance peu cordiale entre syndicats des enseignants d'une part et représentants des personnels de direction et d'inspection d'autre part ; ces derniers ayant été à diverses reprises l'objet de remarques parfois très agressives et souvent injustifiées.

L'impression est celle d'un certain désordre, avec les retraits successifs (puis les retours !) de certains syndicats.

Par ailleurs, peu de décisions importantes sont prises, peut-être quelque saupoudrage... et de nouvelles circulaires. Concernant les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel s'il a pu y avoir ici ou là des doutes sur la durée de leur existence, le ministère, lui, a réaffirmé qu'il n'était pas question de revenir sur cette disposition, bien au contraire.

A ce sujet, il est regretté qu'une réflexion bien plus approfondie sur la nécessité de redonner du sens à l'enseignement technique et professionnel, d'envisager d'autres logiques pédagogiques, dans un autre cadre que celui de la « classe », ne soit menée.

Un participant s'interroge sur les motivations profondes qui ont présidé à la mise en place de cette réforme. Les justifications officielles sont-elles bonnes ?

Concernant les périodes de formation en entreprise, la

nécessité de ne pas dissocier ces périodes et de rappeler l'objectif d'intégration de tous les élèves est rappelée.

Enfin, pour ce qui est de la résorption de l'auxiliaariat, quel que soit le mode de recrutement, une évaluation certificative réalisée par un inspecteur accompagné d'un professeur chevronné est demandée et sera proposée au ministère.

Missions et statut

A l'origine, quatre réunions de travail étaient prévues : deux sur les missions et deux sur le statut ; la seconde réunion sur les missions a été annulée ; il semble qu'on attende la sortie d'un texte sur la réorganisation des académies...

A ce sujet, il serait bon d'entamer une réflexion sur la définition du profil d'un « inspecteur du corps unique ». Un membre de la commission fait remarquer que l'expertise disciplinaire ne doit pas forcément se cantonner à la monodisciplinarité.

Le texte sur les missions proposé par le SI.EN a, globalement, l'assentiment de tous, même si on a pu dire qu'il manquait d'originalité et que le rôle de l'inspecteur - notamment dans le cadre de la validation des acquis professionnels - n'était pas clairement défini.

La tenue d'une commission de secteur la veille de la réunion nationale des IEN-ET est prévue.

Gérard MARTIN-KELLIE

Commission de secteur Information et Orientation

Propositions des IEN-IO par rapport au texte sur les missions des corps d'inspection proposé par le SI.EN à partir du document DPATE.

La commission de secteur information et orientation a travaillé sur ce texte afin de dégager les éléments essentiels communs aux différentes spécialités d'IEN. Nous avons également essayé de poser les bases de missions communes à l'ensemble des corps d'inspection, insistant davantage sur ce qui nous rassemble que sur ce qui nous différencie.

Quatre propositions sont faites :

1 – Pour dépasser la question des territoires (géographique pour le premier degré, disciplinaire pour le second degré), inductrice de différences d'approche, travailler sur la notion de bassin d'éducation, même si ce niveau d'intervention n'est pas stabilisé :

- le bassin d'éducation conçu comme un lieu d'expertises diversifiées où intervient un collège d'inspecteurs ;
- le bassin, unité d'animation territoriale où peuvent être suivis dans leur continuité les parcours des élèves ;
- le bassin, lieu de mise en œuvre pédagogique des politiques académiques.

Ce dispositif prend acte d'une nouvelle organisation reposant sur un fonctionnement pédagogique qui intègre des schémas administratifs existants, notamment départementaux.

2 – Le texte sur les missions des inspecteurs est globalement validé avec quelques propositions :

- intégrer à la notion d'évaluation et de contrôle,

celle d'accompagnement des équipes (notamment en termes de formation) et de régulation ;

- étendre les missions d'expertise vers l'ouverture aux échanges et aux partenariats.

3 – L'affirmation d'un corps unique d'inspecteurs nous positionnerait tous au niveau académique, sous l'autorité unique du recteur.

Les IEN-IO se reconnaîtraient d'autant mieux dans ce dispositif qu'ils exercent déjà partiellement leurs missions dans ce cadre, avec un positionnement « vertical » (missions académiques ou travail à ce niveau) et « horizontal » (travail collégial en bassin avec d'autres spécialités ou corps d'inspection : IEN premier degré – AIS notamment, IEN-ET, IA-IPR).

4 – Pour mettre en œuvre ces propositions, il nous paraît essentiel qu'existe au niveau académique un véritable programme de travail des corps d'inspection, définissant les missions académiques déclinées des missions nationales.

Le PTA, lorsqu'il existe, a souvent l'inconvénient d'apparaître comme une pièce rapportée qui ne s'inscrit pas dans des objectifs généraux.

Alain LUX

Les responsables académiques

La rentrée a vu le renouvellement de nombreux responsables académiques. C'est un signe de vitalité de la vie démocratique interne lorsque les militants acceptent de prendre des responsabilités dans l'organisation syndicale. Que ceux qui ont passé le relais trouvent ici le témoignage de reconnaissance du travail qu'il ont accompli.

AIX-MARSEILLE

BOLINET Jean-Marc
IEN-ET Lettres - Histoire
Immeuble Métropole - Pont des Trois
Sautets
13100 AIX-EN-PROVENCE

AMIENS

HOIN Guylain
IEN Amiens I
BP 2607
80026 AMIENS CEDEX I

BESANCON

COLIN René
IEN Luxeuil-les-Bains
4 rue Lacépède
70300 LUXEUIL-LES-BAINS

BORDEAUX

RONGIER Charles
IEN Caudéran + IUFM
49 rue de l'Ecole Normale
33200 BORDEAUX

CAEN

GILLIOT Pierre
IEN Vallée de la Dives
BP 36
14208 HEROUVILLE ST CLAIR

CLERMONT-FERRAND

A désigner pour succéder à
Michèle MAUGER (mutation)

CRETEIL

BECRET Guy
IEN Pierrefitte St Denis
65 rue Etienne Dolet
93380 PIERREFITTE

DIJON

GRIVOT Gérard
IEN Dijon Centre
10 rue Camille Flammarion
21000 DIJON

GRENOBLE

DROUARD Françoise
IEN Meylan
17 Pré Pichat
38240 MEYLAN

GUADELOUPE

BOILEAU Jean-Claude
IEN Morne-à-l'eau
10 rue Victor Schoelcher
97111 MORNE-A-L'EAU

GUYANE

BEQUET Marcel
IEN Cayenne Sud
Centre commercial de Katoury
93700 CAYENNE

LILLE

PETIT Jean-Marc
IEN Lille 1 / Villeneuve d'Ascq AIS
59350 SAINT ANDRE

LIMOGES

BUSTREAU Christian
IEN Brive Nord
2 rue Dumyrat
19100 BRIVE LA GAILLARDE

LYON

DUPART Hubert
IEN Rillieux-Val de Saône
BP 21
69145 RILLIEUX-LA-PAPE CEDEX

MARTINIQUE

JEAN-BAPTISTE-EDOUARD Ro-
land
IEN Schoelcher
Rectorat Morne Tartenson - BP 638
97269 FORT-DE-FRANCE CEDEX

MONTPELLIER

DUCASSE Michel
IEN Montpellier Nord
91 rue Charles Bonaparte
34080 MONTPELLIER

NANCY-METZ

MARTIN-KELLIE Gérard
IEN-ET Lettres - Anglais
Rectorat - 2 rue Ph. de Gueldes
54035 NANCY CEDEX

NANTES

LEJOP Bruno
IEN St Brévin
6 rue Jules Ferry
44250 SAINT BREVIN

NICE

QUINCHON Dominique
IEN Toulon AIS
20 rue Robert Schumann
83000 TOULON

ORLEANS-TOURS

GUIBERT Annie
Inspection académique
19 rue Eugène Vignat
45043 ORLEANS CEDEX 1

PARIS

PAYARD Michel
IEN Paris 21ème circonscription
31 rue des Renaudes
75017 PARIS

POITIERS

PHILIPPE Martine
IEN Poitiers I
B.P. 609
86022 POITIERS CEDEX

REIMS

LAMBERT Roland
IEN Revin
69 rue Victor Hugo
08501 REVIN

RENNES

LE FUR Daniel
IEN Lorient Nord
BP 2122
56321 LORIENT CEDEX

REUNION

SECRETTAND Jacqueline
45 rue Alverdy
97430 LE TAMPON

ROUEN

DETALMINIL Didier
IEN Yvetot
25 rue Carnot - BP 82
76193 YVETOT CEDEX

STRASBOURG

CAILLOU Jean-Noël
IEN-IO
Inspection Académique - BP 548
68021 COLMAR CEDEX

TOULOUSE

FEUGA Paul
Ecole Marie Curie
21 avenue Général Leclerc
82300 CAUSSADE

VERSAILLES

LEGROS Guy
IEN Courbevoie
11 rue Léon Bourgain
92400 COURBEVOIE

Enseignement technique et professionnel

Audience au cabinet du ministre délégué

Une délégation du SI.EN-FEN composée de Marie-Paule COLLET, Renée HASIAK et Jean-Pierre BERGHEAUD (STI Créteil) a été reçue le 12 octobre par Monsieur Daniel ASSOULINE, conseiller du Ministre Jean-Luc MELENCHON.

Cette audience nous a permis d'aborder les points suivants :

- les missions des inspecteurs en enseignement technique et professionnel ;
- la mise en oeuvre du PPCP (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel) ;
- le recrutement et la formation initiale et continue des enseignants de lycées professionnels (dont les relations avec les IUFM) ;
- la désaffectation des élèves pour l'enseignement professionnel ;
- l'avenir de la voie technique ;
- l'apprentissage.

Nous avons particulièrement souligné l'implication des inspecteurs dans la mise en oeuvre du P.P.C.P. (n'en déplaise à certains !). Les réponses des collègues responsables de secteur à l'enquête du SI.EN nous ont permis de démontrer cette affirmation.

Pour ce qui concerne cet aspect de la rénovation de la voie professionnelle, un point sera fait avec les différents acteurs dès la fin de ce premier trimestre.

Monsieur Assouline nous a confirmé par ailleurs que le SI.EN serait associé aux cinq tables rondes : évaluation des grilles horaires de BEP et de baccalauréat professionnel ;

résorption de la précarité dans l'enseignement professionnel ; avenir des structures en collège de l'enseignement professionnel adapté ; refondation et relance du CAP ; orientation et flux vers les lycées professionnels.

Enfin, notre interlocuteur nous a rappelé la volonté du ministre de voir se développer les lycées des métiers associant les formations technologiques et professionnelles. Ces lycées pouvant accueillir la formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage et la formation continue. Nous ne pouvons que souscrire à cette idée très proche du lycée polytechnique que nous défendons.

Nous n'avons pas manqué de dénoncer la suppression, sans la moindre concertation, de postes d'IEN-ET. Des éléments précis ont été remis sur ce sujet.

Cette rencontre - qui s'est déroulée dans un climat serein et constructif - nous a également permis de rappeler notre revendication d'un corps unique d'inspection aux missions identifiées qui permettrait sûrement d'assurer une meilleure cohérence de la formation.

Marie-Paule COLLET

Audience à la direction de l'enseignement scolaire

Jean-Paul DE GAUDEMAR, directeur de la DESCO, a reçu, le 24 octobre, une délégation du SI.EN-FEN composée de Marie-Paule COLLET, Renée HASIAK et Jean-Pierre BERGHEAUD.

Cette rencontre nous a permis d'aborder les points suivants :

- les missions des inspecteurs en lycées professionnels et technologiques ;
- la mise en oeuvre de la réforme des lycées professionnels ;
- la formation initiale et continue des enseignants de lycées professionnels ;
- les missions des inspecteurs en apprentissage.

Chaque point a pu être développé et illustré par des éléments précis, relevés dans différentes académies et transmis par nos collègues. Notre interlocuteur s'est montré particulièrement attentif à nos propos.

Nous attendons maintenant du ministère que soient mises en oeuvre des actions valorisant la voie professionnelle, sans oublier la juste reconnaissance des inspecteurs sans lesquels aucune réforme ne pourra aboutir.

Nous serons très attentifs dans les prochaines semaines.

Marie-Paule COLLET

Audience auprès de Mme BECQUELIN

Le SI.EN représenté par Marie-Paule COLLET et Renée HASIAK a été reçu par madame BECQUELIN, doyenne de l'inspection générale, le mercredi 22 novembre.

Monsieur Jean-Luc CENAT, doyen du groupe Economie et Gestion, et monsieur Jean FIGARELLA, doyen du groupe Sciences et Techniques industrielles, participaient à cette rencontre.

Cette audience nous a permis d'aborder les points suivants :

- le redéploiement des postes d'IEN-ET EG (sans concertation) ;
- les missions des inspecteurs en enseignement technique et professionnel ;
- les missions des Agents chargés de la fonction Hygiène et Sécurité ;
- la formation des inspecteurs ;
- la mise en oeuvre de la réforme des lycées professionnels.

Très à l'écoute, madame BECQUELIN nous a assurées de son intervention et de la recherche de solutions par rapport à nos interrogations et aux différents dossiers présentés.

Cette réunion faisait suite aux audiences auprès du Cabinet de J.-L. MELENCHON et auprès de Jean-Paul DE GAUDEMAR. Les points de vue nous semblent convergents. Nous attendons maintenant des actions significatives qui permettront sûrement - nous n'en doutons pas - d'améliorer le fonctionnement du service public.

Marie-Paule COLLET

Journées nationales pédagogiques des IA-IPR chargés des collèges et des lycées - 19 et 20 octobre 2000

Intervention de M. Jack LANG, ministre de l'Éducation nationale

Elle s'ouvre, de manière classique, par un rappel de l'importance des missions et de l'action des IPR/IA (experts, conseillers directs du Recteur, d'une compétence reconnue, d'ordre scientifique et pédagogique, dans une spécialité disciplinaire), dans la mise en œuvre des politiques nationales.

Le Ministre insiste sur sa volonté de rencontrer tous les acteurs : IEN 1^{er} degré et IEN/ET au cours d'un véritable tour de France, déjà engagé (académie de Toulouse).

Il attache beaucoup d'importance à l'unité de l'encadrement pour assurer la cohérence du système éducatif et souhaite «des liens très forts entre les IG, les IPR et les IEN».

L'accent est mis sur les changements en cours, toujours marqués par un «grand souci d'exigence» :

- la réforme des lycées, (les difficultés, les résistances sont «normales», il faut prendre du temps, expliquer...);
- les travaux croisés, les parcours diversifiés, l'aide individualisée;
- le recours aux TIC.

Toutes ces initiatives devront être évaluées :

- la maîtrise du langage, priorité de l'école primaire pour éviter les échecs, reste un objectif primordial au collège;
- les programmes vont être réécrits dans leur intégralité en associant la DESCO, les IG, les enseignants...avec une priorité absolue : être en cohérence avec la réalité des classes aujourd'hui;
- la place de l'éducation artistique et culturelle;
- les comités de vie lycéenne.

D'autres chantiers sont ouverts et seront conduits avec un même souci de pragmatisme, de consultation :

- amener le Collège à offrir à tous les élèves une forme de réussite;
- enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire;
- la voie technologique, le baccalauréat.

Deux interventions d'IA/IPR abordent la question des frais de déplacement, des missions et du déroulement des carrières et suggèrent l'attribution d'un appui pédagogique (conseillers, chargés de mission...).

J.Lang reconnaît la réalité du problème des frais de déplacement et assure le prendre à bras le corps.

A propos des questions statutaires il connaît les grandes différences des «sentiments des uns et des autres», l'existence d'un socle commun mais aussi de particularités.

«Je n'ai pas l'intention de ne pas le traiter.»

Intervention de M. Jean-Paul DE GAUDEMAR, directeur de la DESCO

Il existe une double façon de voir la mission d'un IA/IPR : il est le conseiller privilégié des enseignants, il a un rôle d'encadrement.

Le texte de 1997 énumère les responsabilités des professeurs dans la classe, dans l'établissement et dans le système éducatif. Le rôle de l'IA/IPR est donc de les guider dans tous ces domaines.

Son engagement pédagogique doit en faire un moteur pour la dynamique de projet, de l'innovation, des décroissements. Il est le garant de l'ouverture de sa discipline en interne autant que vers l'environnement...D'où le contenu de cette première journée (voir ci-après).

Jean-Paul De Gaudemar insiste sur un certain nombre de points.

Les programmes.

Ils doivent assurer une cohérence de parcours aux élèves. «Porter les programmes, c'est les inscrire dans une cohérence globale».

La consultation qui va s'ouvrir sur les programmes réécrits a une double dimension :

- consulter les IA/IPR et les enseignants,
- démarrer la nécessaire appropriation des nouveaux programmes.

D'où la poursuite de quatre objectifs :

- informer sur les nouveaux programmes,
- recueillir les avis,
- demander les besoins ressentis par les enseignants pour effectuer ces mises en œuvre (documents, formation continue...).
- Interroger les professeurs quant aux modes d'évaluation des élèves utilisés... pour envisager les évolutions souhaitables.

Les TPE.

Ils visent à promouvoir une autre manière de travailler et impliquent de nouveaux rapports des disciplines entre elles (décroissements) au sein de l'établissement et de nouveaux rapports des professeurs à leur établissement.

Un état des lieux de la mise en œuvre ou de la préparation à la mise en œuvre va être demandé («ambiance», pilotage, accompagnement, organisation matérielle...).

En conclusion, le responsable de la DESCO appelle les IA/IPR à renforcer leur activité collégiale, aussi bien entre eux qu'avec le premier degré et l'enseignement professionnel.

L'unité du système éducatif est indispensable si l'on veut assurer aux élèves un proces-

sus d'orientation efficace.

Intervention de Mme BECQUELIN, doyenne de l'Inspection Générale

Il faut au sein de l'éducation nationale :

- écouter : *les inspecteurs le font,*
- décider : *ce n'est pas leur rôle,*
- mettre en œuvre : *c'est leur véritable domaine d'activité.*

La doyenne rappelle le sens qu'elle donne à l'inspection individuelle et précise qu'il appartient au Recteur de fixer les priorités des activités des IA/IPR.

Intervention de M. Jean-Marc MONTEIL, recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Il convient aujourd'hui d'élaborer des stratégies pédagogiques pour lesquelles le niveau académique semble bien adapté. D'où le nécessité dans ce domaine de co-responsabilité de constituer des équipes.

L'acte pédagogique déborde largement la transmission disciplinaire car il doit en intégrer les conditions d'une démarche efficace.

Prenant l'exemple de la dotation horaire globale, le Recteur Monteil estime que la gestion des moyens, l'activité des services administratifs doivent viser des objectifs pédagogiques : encore faut-il que ces derniers soient bien précisés.

«Nous souffrons de dissociation.»

Intervention de Mme Béatrice GILLE, di- rectrice de la DPATE

Mme Gille invite tous les responsables académiques et les IA/IPR à susciter des candidatures à l'inspection. Elle prévoit une croissance des recrutements et signale les disparités des situations selon les académies et les disciplines. Il convient d'écarter l'image d'un recrutement proche de la cooptation, confidentiel.

La formation initiale des IA/IPR critiquée, a été renforcée. La formation continue, dans le cadre du PNP, aura une dimension inter-catégorielle (universités d'été et d'automne). Les prochains séminaires nationaux traiteront de l'hétérogénéité, des rapports entre inspecteurs et chefs d'établissement.

Deux exemples de discrimination intolérable

Carte professionnelle

IEN : monochrome

IA-IPR : tricolore

Paris, le 10 octobre 2000

Le Secrétaire Général

à

Madame Béatrice GILLE
Directrice/DPATE
Ministère de l'Education nationale
142, rue du bac - 75357 PARIS 07 SP

Madame la Directrice,

Je souhaiterais attirer votre attention sur une situation qui est vécue comme une profonde injustice par les IEN stagiaires en formation à POITIERS.

Tous les stagiaires bénéficient d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS). Ces travaux supplémentaires sont placés sous le signe de l'inter-catégorialité et chacun y participe à égalité, qu'il soit IEN, IA-IPR ou CASU stagiaire. Là où le bât blesse, c'est que le montant de ces indemnités varie selon les corps. Il est actuellement de 24 000 F/an pour les IA-IPR stagiaires, 17 000 F pour les CASU stagiaires et 15 000 F/an pour les IEN stagiaires.

Le SI.EN-FEN se doit de dénoncer cette injustice qui ne peut que contribuer à exacerber l'acrimonie des IEN au vu de la différence de traitement entre eux et les IA-IPR, différence qui se manifeste ici d'une manière particulièrement intolérable puisque le travail fourni par les uns et par les autres est strictement identique.

Le SI.EN-FEN vous demande donc, Madame la Directrice, de bien vouloir intervenir pour faire cesser cette injustice en revalorisant de manière significative l'indemnité des stagiaires IEN et CASU pour l'aligner sur celle perçue par leurs collègues IA-IPR.

Persuadé que cette légitime requête saura retenir votre attention, je vous remercie de me tenir informé de votre décision et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mon respectueux dévouement.

Patrick ROUMAGNAC

Paris, le 1er décembre 2000

Le Secrétaire Général

à

Madame Béatrice GILLE
Directrice / DPATE
Ministère de l'Education nationale
142, rue du Bac - 75357 PARIS 07 SP

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un problème récurrent : avant le statut de 1990, tous les inspecteurs étaient titulaires d'une carte professionnelle établie par le ministère, carte sur laquelle figuraient les couleurs de la République. Ladite carte est maintenant attribuée aux seuls IA-IPR, tandis que les IEN doivent se contenter d'un modèle académique monochrome. Il est clair que cette situation, qui crée une distance supplémentaire entre ces corps aux missions largement communes et dont le ministère ne conteste nullement l'égale dignité, ne saurait nous satisfaire. Cependant, l'incompréhension est encore plus grande quand certains de nos collègues qui ont accédé au grade d'IA-IPR par liste d'aptitude se voient refuser la fameuse carte. Faudrait-il supposer, qu'au sein même de ce sous-groupe parmi les inspecteurs, il existe une partition non officielle entre ceux qui pourraient se parer de tricolore et ceux qui ne le pourraient pas ?

La question peut sembler de bien faible consistance, elle n'en sera donc plus facile à régler et je vous remercie par avance de ce que vous pourrez faire pour que disparaisse cette discrimination bien peu justifiée entre deux corps aux missions largement comparables.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mon respectueux dévouement.

Patrick ROUMAGNAC

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des inspecteurs stagiaires

IEN : 15 000 F
IA-IPR : 24 000 F

... cherchez l'erreur !!!

***J'adhère
je cotise***

**Collègues isolés :
envoyer cette fiche et
votre cotisation
23 rue Lalande
75014 PARIS**

Cette fiche d'adhésion ainsi que le montant de la cotisation (chèque libellé à l'ordre du SIEN-FEN) sont à retourner à votre relais sur le terrain.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2001. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits, et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 2000.



23 rue Lalande
75014 PARIS

IEN IPR-IA Actif Retraité
ID ET IO EGT CT

Académie

n° du département

(ID - IO seulement)

Année scolaire : 2000-2001

Bulletin de (ré)adhésion

Situation personnelle

NOM : M Me⁽¹⁾

Prénom :

né(e) le :

Adresse :

Ville

Téléphone :

Changement d'adresse ?

oui

non

Adresse électronique :

Situation professionnelle

Spécialité dans la fonction :

Adresse :

Téléphone

Date de réussite au concours ou d'intégration :

Télécopie

Date de titularisation dans la Fonction publique :

Cotisation

Actif⁽¹⁾ Titulaire Stagiaire 1ère année Stagiaire 2ème année

CFA⁽¹⁾ - CPA⁽¹⁾

Retraité⁽¹⁾

Echelon :

Indice :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement :

Chèque bancaire

CCP

Cotisation entière

Paiement fractionné

J'adhère au SIEN-FEN, date et signature :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Cocher la case adéquate (EGT : 2nd degré, CT : conseiller du recteur)

IPR-IA et IEN-ET : J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection 2001 (dans le cas contraire barrer cette mention)

Date et signature :

RÉDUCTION D'IMPÔT

30 % de la cotisation syndicale

Exemple : 1 200 F de cotisation
= 400 F d'impôt en moins

IEN CLASSE NORMALE

1er éch (366)	600 F (92€)
2è éch (397)	650 F (100€)
3è éch (437)	720 F (111€)
4è éch (490)	800 F (123€)
5è éch (548)	900 F (138€)
6è éch (617)	1 020 F (155€)
7è éch (656)	1 085 F (165€)
8è éch (709)	1 170 F (178€)
9è éch (732)	1 210 F (185€)

IEN HORS CLASSE et IPR-IA

4è (3è) éch (677)	1 120 F (171€)
5è (4è) éch (732)	1 210 F (185€)
6è (5è) éch (781)	1 290 F (197€)
7è (6è) éch (819)	1 355 F (207€)
A1	1 450 F (221€)
A2	1 510 F (230€)
A3/B1	1 590 F (242€)
B2	1 660 F (253€)
B3	1 710 F (261€)

CPA - CFA :

75 % du montant de la cotisation

Stagiaire :	600 F (92€)
Chargé de mission :	600 F (92€)
Retraité : (731)	550 F (85€)
(780)	600 F (92€)
(818)	650 F (100€)
(A)	700 F (108€)
(B)	800 F (123€)